

Le Département aux côtés des Réunionnais

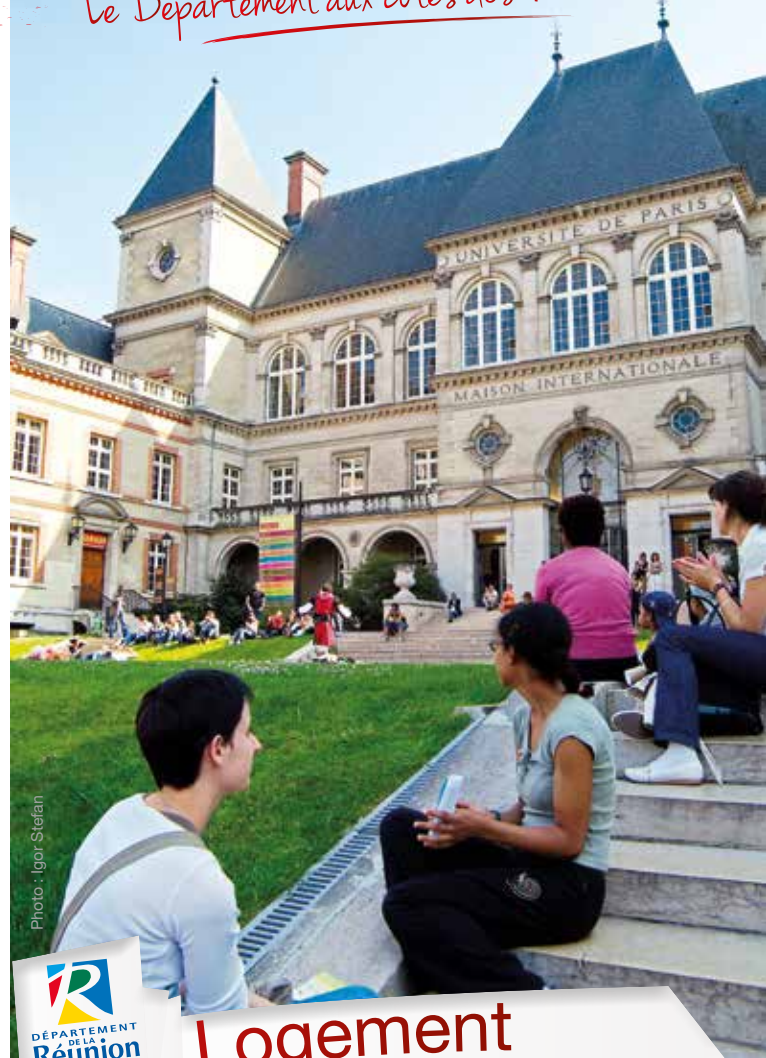


Photo : Igor Stefan



## Logement À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)

<http://net-bourses.cg974.fr>

Inscription en ligne  
**AVRIL ET MAI**

<http://net-bourses.cg974.fr>



Direction de la Communication  
Mars 2018



Le tout numérique + économique + écologique + ludique



Le Conseil Départemental de La Réunion dispose d'un contingent de 85 logements à la CIUP, réservés à des étudiants Réunionnais. Les candidats sont classés par ordre croissant des revenus du foyer familial.

« Étudiants qui allez vivre ici côte à côte, ce que nous vous demandons, ce n'est pas de nous sacrifier quoi que ce soit de vous-même ; c'est simplement de vous montrer curieux et bienveillants, de ne point rendre entre vous les sympathies tributaires d'une communauté d'origine ou d'une identité de vues et, pour les laisser plus aisément éclore, d'avoir soin, quand vous échangez des idées ou des sentiments, d'en entourer l'expression d'assez de mesure pour qu'aucun froissement jamais n'altère vos rapports. »

André HONNORAT

14 novembre 1936

Discours prononcé lors de l'inauguration de la Maison Internationale

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les étudiants remplissant les conditions du règlement départemental d'aides aux étudiants et de niveau BAC +4 minimum inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université relevant des **Académies de Paris, Créteil et Versailles**.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### Auprès du Département

- ▶ Constitution d'un seul et même dossier numérique BOURSE / ALLOCATION DE SCOLARITÉ / LOGEMENT sur le site <http://net-bourses.cg974.fr>
- ▶ La référente ci-après prendra contact par mail avec les candidats remplissant les critères d'admission pour la suite de la procédure : Patricia Viracaoundin • Service des Bourses • 02 62 90 36 84 • [ciup@cg974.fr](mailto:ciup@cg974.fr)

### Auprès de la CIUP

- ▶ En juillet, les 85 candidats retenus par le Conseil départemental recevront par écrit un code partenaire leur permettant de s'inscrire en ligne auprès de la CIUP. Les autres seront placés sur liste d'attente.

Aussi, tout désistement devra t-il être signalé dans les plus brefs délais à l'adresse [ciup@cg974.fr](mailto:ciup@cg974.fr)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Trois lieux accueillent les étudiants Réunionnais

- ▶ **Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement (chambres) :**  
**Maison des Provinces de France • Maison du Cambodge** (redevance mensuelle à titre indicatif : 470 €).
- ▶ **Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (studios) :**  
**Résidence Lila** (redevance mensuelle à titre indicatif : 400 €).

Les logements sont mis à disposition du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. La possibilité de séjour en juillet et août devra être sollicitée auprès de la maison d'accueil.

Les réadmissions sont prononcées dans la limite de 30 mois (hors juillet/aôut) sur 6 années consécutives. Les inscriptions et réinscriptions sont reçues chaque année en avril et mai sur

<http://net-bourses.cg974.fr>